

8320

(PARTIE B)

# Fiche de Données de Sécurité

## Section 1 : Identification

### Identificateur du Produit et Autres Moyens d'Identification

**Identificateur de Produit :** Durcisseur d'Époxy (Partie B)**Autres Moyens d'Identification :** Epoxy Hardener (Part B)**N° de Pièces Connexes :** 8320-125ML, 8320-150ML, 8320-1L, 8320-12L, 8320-20L  
(Utilisé pour la partie B des kits 832B-375ML, 832B-450ML, 832B-3L, 832B-12L, 832B-60L, 832C-375ML, 832C-450ML, 832C-3L, 832C-60L, 832HT-375ML et 832HT-3L)

### Usage Recommandé et Restrictions d'Utilisation du Produit Chimique

**Usage :** Durcisseurs pour utilisation avec les résines d'époxy.**Usage contre-indiqué :** Ne pas appliquer comme revêtement par pulvérisation

### Données Relatives au Fabricant ou Fournisseur

**Fabricant**MG Chemicals  
1210 Corporate Drive  
Burlington, Ontario L7L 5R6  
CANADAMG Chemicals (Siège social)  
9347-193 Street  
Surrey, British Columbia V4N 4E7  
CANADA**Téléphone** +1-800-340-0772**FAX** +1-800-340-0773**COURRIEL** [support@mgchemicals.com](mailto:support@mgchemicals.com)**WEB** [www.mgchemicals.com](http://www.mgchemicals.com)**Téléphone** +1-905-331-1396**FAX** +1-905-331-2682**COURRIEL** [info@mgchemicals.com](mailto:info@mgchemicals.com)**COURRIEL (Personne Compétente):** [fds@mgchemicals.com](mailto:fds@mgchemicals.com)

### Numéro de Téléphone en Cas d'Urgence

**Pour les incidents avec des matériaux dangereux SEULEMENT** (fuites, déversements, incendies, expositions ou accidents)USA ou CANADA— Appeler Verisk 3E au **+1-866-519-4752** or **+1-760-476-3962**

(Code d'accès : 335388)




**Pour les urgences impliquant le transport de marchandises dangereuses; 24 h/24, 7 j/7**CANADA—Appeler CANUTEC à frais virer au **+1-613-996-6666** ou par cellulaire **\*666**

**8320**
**(PARTIE B)**
**Section 2 : Identification des Dangers**
**Classification des Matériaux Chimiques Dangereux**
**Catégories SGH**

Critère	Catégorie	Mention	Symbole
Lésions Oculaires Graves	1	Danger	Corrosion
Corrosion Cutanée	1B	Danger	Corrosion
Sensibilisation Cutanée	1	Attention	Exclamation
Dangers pour le Milieu Aquatique Chronique	2	<i>aucune</i>	Environnement

*Note* : Le degré de gravité est classé de 1 (la plus haute gravité) jusqu'à 5 (la plus basse gravité) à l'intérieur de chaque classe de danger, qui est contraire aux conventions HMIS et NFPA. La catégorie à l'intérieur d'une classe de danger ne permet pas de comparaison relative aux autres classes.

**Éléments d'Étiquette**

Mention	<b>DANGER</b>
Symboles	Mention de Danger
	H314 : Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves
	H317 : Peut provoquer une allergie cutanée
	H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

*Suite de section sur la page suivante*

**8320****(PARTIE B)***Continuation...*

<b>Prévention</b>	<b>Conseils de Prudence</b>
P102	Tenir hors de portée des enfants.
P260	Ne pas respirer les fumées, brouillards et vapeurs.
P280	Porter des gants de protections, des vêtements de protection, et des équipements de protection des yeux.
P264	Se laver soigneusement les mains après manipulation.
P272	Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
<b>Intervention</b>	<b>Conseils de Prudence</b>
P310	Pour toutes les voies d'exposition : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P305 + P351 + P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si elles sont présentes et si elles s'enlèvent facilement. Continuer de rincer.
P303 + P361 + P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Laver la peau abondamment à l'eau ou se doucher.
P333 + P313	En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : Demander un avis médical et Consulter un médecin.
P363	Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
P301 + P330 + P331	EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
P304 + P340	EN CAS D'INHALATION: Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
P391	Recueillir le produit répandu.
<b>Stockage</b>	<b>Conseils de Prudence</b>
P405	Garder sous clef.
<b>Élimination</b>	<b>Conseils de Prudence</b>
P501	Éliminer le contenu conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et internationale.

*Suite de section sur la page suivante*

**8320**
**(PARTIE B)**
**Dangers Non Classifiés Ailleurs**

Critères HCS2012	Mention de Danger/ Conseils de Prudence	Mention	Symboles
Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet

**Section 3 : Composition/Information sur les Ingrédients**

No. CAS	Nom Chimique	%(poids)
68410-23-1	produits de réaction de dimères d'acides gras, C18-insaturés, avec des polyéthylènepolyamines	92%
112-24-3	triéthylènetetramine	8%

**Section 4 : Premiers Soins**
*Condition d'Exposition*
*Code SGH: Conseils de Prudence*
**EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX**

P305 + P351 + P338, P310

**Symptômes Immédiat**
*rougeur, irritation graves, douleur, brûlure chimique*
**Intervention**

Rincer avec précaution avec de l'eau pendant au moins 30 minutes. Enlever les lentilles de contact si elles sont présentes et si elles s'enlèvent facilement. Continuer de rincer.

Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

**EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux)**

P303 + P361+ P352, P310, P333 + P313, P363

**Symptômes Immédiat ou Différés**
*rougeur, irritation, éruption cutanée (dermatite allergique de contact), douleur, brûlure chimique, ampoules*
**Intervention**

Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Laver la peau abondamment à l'eau ou se doucher.

Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : Demander un avis médical ou consulter un médecin.

Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

*Suite de section sur la page suivante*

**8320****(PARTIE B)***Continuation...*

<b>EN CAS D'INHALATION</b>	P304 + P340, P310
<b>Symptômes Immédiat</b>	<i>toux, irritation des voies respiratoires, sensation de brûlure</i>
<b>Symptômes Différés</b>	<i>asthme, difficulté à respirer</i>
<b>Intervention</b>	Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.  Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
<b>EN CAS D'INGESTION</b>	P301 + P330 + P331, P310
<b>Symptômes Immédiat</b>	<i>irritation, douleurs abdominales, nausée, vomissement, brûlures au tube digestif</i>
<b>Intervention</b>	Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir.  Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

### Conseils aux Médecins

En cas d'exposition lors d'un incendie aux produits de combustion d'oxydes d'azote (NOx) ou des vapeurs de triéthylènetétramine, les symptômes peuvent être différés. Pour des expositions importantes, la personne exposée devrait être maintenu sous surveillance médicale pendant 48 heures.

### Section 5 : Mesures à Prendre en Cas d'Incendie

<b>Moyens d'extinctions</b>	En cas d'incendies : Utiliser des agents extincteurs appropriés pour les matières environnantes.
<b>Danger Spécifiques</b>	Non inflammable ou combustible, mais brûle si impliqué dans un incendie. Produit des fumées irritantes et toxiques dans des incendies ou en contact avec des surfaces très chaudes.  L'inhalation de fumées toxiques lors d'un incendie peut avoir des effets à retardement. Les personnes exposées peuvent avoir besoin d'être mis sous surveillance pendant 48 h.  Toxique pour les milieux aquatiques : Empêcher les eaux d'extinctions de pénétrer dans les égouts ou cours d'eau.
<b>Produits de Combustion</b>	Produit des oxydes de carbone (CO, CO <sub>2</sub> ) et des oxydes d'azote.
<b>Pompier</b>	Porter un appareil respiratoire autonome et une tenue de feu complète.

**8320****(PARTIE B)****Section 6 : Mesures à Prendre en Cas de Déversements Accidentel**

<b>Protection Individuelle</b>	Utiliser l'équipement de protection individuelle recommandé dans la Section 8.
<b>Précautions à Prendre pour l'Intervention</b>	Ne pas respirer les fumées, brouillards et vapeurs. Enlever ou tenir à l'écart toutes sources de températures extrêmes.
<b>Précautions pour l'Environnement</b>	Éviter le rejet dans l'environnement. Empêcher le déversement dans les égouts et les cours d'eau.
<b>Méthode de Confinement</b>	Confiner avec un absorbant inerte et non inflammable (tel que de la terre, du sable, ou du vermiculite).
<b>Méthode de Nettoyage</b>	Collecter le liquide dans un contenant chimiquement résistant et scellable. Saupoudrer du matériel absorbant inerte sur le déversement et balayer dans le contenant. Essuyer les résidus avec une serviette de papier; et placer les serviettes sales dans le contenant. Laver la région du déversement avec de l'eau et du savon pour enlever les dernières traces de résidu.
<b>Méthode d'Élimination</b>	Éliminer le contenu selon les conseils dans la Section 13.

**Section 7 : Manutention et Stockage**

<b>Prévention</b>	Tenir hors de portée des enfants.  Ne pas respirer les fumées, brouillards et vapeurs. Éviter le contact avec la peau ou les yeux.  Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.  Éviter le rejet dans l'environnement.
<b>Manutention</b>	Porter des gants de protections, des vêtements de protection et des équipements de protection des yeux. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.  Se laver soigneusement les mains après manipulation.  Recueillir le produit répandu.
<b>Stockage</b>	Garder sous clef.

8320

(PARTIE B)

**Section 8 : Contrôle de l'Exposition/Protection Individuelle****Substances Ayant des Limites d'Expositions Professionnelle**

Nom chimique	Pays/Provinces	Limite d'Exposition Admissible (PEL)	Limite d'Exposition à Court Terme (LECT)
triéthylènetetramine	ACGIH U.S.A. OSHA PEL U.S.A (WEEL) Canada AB Canada BC Canada ON Canada QC	Non établi Non établi 1 ppm Non établi Non établi 0.5 mg/m <sup>3</sup> (Peau) Non établi	Non établi Non établi Non établi Non établi Non établi Non établi Non établi

*Note* : Les limites d'exposition d'ACGIH<sup>1</sup>, d'OSHA (Table Z-1), et des provinces canadiennes furent consultées. Les limites de la base de données RTECS<sup>2</sup> et des FDS des fournisseurs furent également consultées. Les limites d'exposition à court terme (LECT) sont généralement pour 15 min et les limites à long terme d'exposition admissible (PEL) pour 8 h.

Peau (Skin)—peut être absorbé par la peau.

**Paramètres de Contrôles****Ventilation**

Maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition en milieu de travail [LEMT].

En raison de la faible pression de vapeur du produit, une ventilation générale devrait être suffisante pour une utilisation normale. Si le produit est chauffé à des températures élevées ou le travailleur est allergique, utiliser une ventilation locale et envisager d'utiliser un masque complet avec cartouches pour vapeurs organiques.

**Equipment de Protection Individuelle****Protection des yeux**

Porter des lunettes de sécurité ou des lunettes monocoques de sécurité appropriées.

**RECOMMANDATION** : Veiller à ce que les lunettes ont des écrans latéraux de protection.

*Suite de section sur la page suivante*

**8320****(PARTIE B)****Protection de la Peau**

En cas de contact probable, porter des gants de protection en caoutchouc butyle, néoprène ou d'autres gants chimiquement résistant.

Pour des contacts occasionnels, porter des gants de nitrile ou d'autres gants jetables résistant aux produits chimiques.

**Protection Respiratoire**

Pour surexposition jusqu'à 10 x LEMT de brouillards, vapeurs et aérosols, porter un respirateur comme un demi-masque respiratoire avec cartouches pour vapeurs organiques.

Au-dessus de 10 x LEMT, utilisez un appareil respiratoire à pression positive avec à alimentation d'air ou un appareil respiratoire autonome.

Si le produit est chauffé à des températures élevées ou le travailleur est allergique, utiliser une ventilation locale et envisager d'utiliser un masque complet avec cartouches pour vapeurs organiques ou avec source d'air indépendante.

**RECOMMANDATION :** Consulter un détaillant ou fabricant pour vous assurer que la cartouche du masque faciale ou demi-masque est conforme aux normes NIOSH (É.-U.) pour ingrédient répertorié dans la Section 3. L'appareil devrait être ajusté pour l'employer par un expert. Assurer-vous que les cartouches soient sellées dans un sac en plastique lorsqu'elles ne sont pas utilisées.

**Hygiène Préventives**

Lavez vos mains soigneusement après l'usage du produit.



8320

(PARTIE B)

## Section 9 : Propriétés Physiques et Chimiques

<b>État Physique</b>	Liquide	<b>Limite Inférieure d'Inflammabilité</b>	Pas disponible
<b>Apparence</b>	Ambre, claire	<b>Limite Supérieure d'Inflammabilité</b>	Pas disponible
<b>Odeur</b>	Odeur d'ammoniac et de moisi	<b>Pression de Vapeur @20 °C</b>	<0.001 kPa [<0.01 mmHg]
<b>Seuil d'Odeur</b>	Pas disponible	<b>Densité de Vapeur</b>	>5 (Air =1)
<b>pH</b>	Pas disponible	<b>Densité Relative @25 °C</b>	0.96
<b>Point de fusion/ Point de Congélation</b>	Pas disponible	<b>Solubilité Dans l'Eau</b>	Partiellement soluble
<b>Point Initial d'Ébullition</b>	Pas disponible	<b>Coefficient de Partage n-octanol/eau</b>	Pas disponible
<b>Point d'Éclair <sup>a)</sup></b>	122 °C [252 °F]	<b>Température d'Auto-inflammation</b>	Pas disponible
<b>Taux d'Évaporation</b>	Pas disponible	<b>Température de Décomposition</b>	Pas disponible
<b>Inflammabilité</b>	Pas disponible	<b>Viscosité @25 °C</b>	6 000 mm <sup>2</sup> /s

a) Constituent avec la plus basse valeur—triéthylènetetramine

b) Valeur tirée de la littérature pour le triéthylènetetramine.

8320

(PARTIE B)

**Section 10 : Stabilité et Réactivité**

<b>Réactivité</b>	Réagit exothermiquement avec les cétones, les hydrocarbures halogénés, les cyanures, les nitriles, et les époxydes. Peut attaquer les métaux tels que l'aluminium, le zinc, le cuivre et leurs alliages.
<b>Stabilité chimique</b>	Stable sous les conditions de température et de pression normale
<b>Conditions à éviter</b>	Éviter les températures excessives ou les substances incompatibles. Ne pas utiliser d'une manière qui forme des fumées, des vapeurs, du brouillard, ou qui vaporise le produit.
<b>Matériaux Incompatibles</b>	Oxydants forts, acides forts
<b>Polymérisation</b>	Ne se produira pas
<b>Produits de Décomposition</b>	Ne se décompose pas sous des conditions normales. Pour les produits de décompositions thermiques, voir les produits de combustion dans la Section 5.

**Section 11 : Données Toxicologiques****Sommaire des Symptômes par Voies d'Exposition**

<b>Yeux</b>	Peut provoquer de la rougeur, irritation sévère, de la douleur ou des lésions oculaires.
<b>Peau</b>	Peut provoquer de la rougeur, de l'irritation de la peau, et une dermatite allergique de contact, ou des brûlures chimiques. Le triéthylènetétramine peut être absorbé par la peau et mener à des effets toxiques. Lorsque chauffé, des vapeurs chaudes de triéthylènetétramine peuvent également entraîner des démangeaisons du visage avec rougeur de la peau (érythème) et un gonflement (œdème).
<b>Inhalation</b>	L'inhalation des vapeurs peuvent causer de la toux et une irritation du nez, de la gorge, et des poumons (voies respiratoires supérieures).
<b>Ingestion</b>	Peut provoquer une irritation sévère ou des brûlures corrosives à la bouche, de la gorge, de l'œsophage et de l'estomac. (Voir aussi les symptômes d'inhalation).
<b>Chronique</b>	L'exposition prolongée et répétée au durcisseur peut causer une allergie cutanée.

*Suite de section sur la page suivante*

**8320**
**(PARTIE B)**
**Toxicité Aiguë (Concentrations et Doses Létales)**

<b>Nom Chimique</b>	<b>DL50 oral</b>	<b>DL50 dermique</b>	<b>CL50 inhalation</b>
produits de réaction de dimères d'acides gras, C18-insaturés, avec des polyéthylènetetramines	>5 000 mg/kg <sup>a)</sup>	>5 000 mg/kg <sup>a)</sup>	Pas disponible
triéthylènetetramine	2 500 mg/kg Rat	805 mg/kg Lapin	Pas disponible

*Note :* Les limites toxicologiques des bases de données RTECS<sup>2</sup> et d'ECHA furent consultées. Les données des FDS des fournisseurs furent aussi consultées.

a) Selon la Fiche de Données de Sécurité du fournisseur

**Autre Effets Toxiques**

<b>Corrosion/irritation de la peau</b>	Le triéthylènetetramine (No. CAS 112-24-3) provoque des brûlures de la peau.
<b>Lésions/irritation des yeux</b>	Le triéthylènetetramine (No. CAS 112-24-3) provoque des lésions oculaires.
<b>Sensibilisation respiratoire et de la peau</b> (risque de réactions allergiques)	Les constituants durcisseurs d'époxy (No. CAS 68410-23-1 et 112-24-3) peuvent causer une sensibilisation de la peau selon les études animales.
<b>Cancérogénicité</b> (risque de cancer)	Aucun ingrédient n'est classifié ou répertorié comme carcinogène par le C.I.R.C, ACGIH, Calif. Prop 65, ou NTP.
<b>Mutagénicité</b> (risque d'effet génétique héréditaire)	Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Toxicité pour la reproduction</b> (risque de stérilité ou d'effet sur les fonctions reproductives)	Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Tératogénicité</b> (risque pour la malformation des fœtus)	Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Toxique pour certains organes cibles — exposition unique</b>	Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

*Suite de section sur la page suivante*

**8320****(PARTIE B)****Toxique pour certains organes cibles –exposition répétées**

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Danger d'aspiration**

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Il n'y a pas de composant de catégorie 1; et la viscosité cinématique du mélange est de  $>20.5 \text{ mm}^2/\text{s}$  à 40 °C.

**Section 12 : Données Écologiques**

Les classifications écologiques sont basées sur les critères du Code IMDG/SGH en conjonction avec les données d'écotoxicité de nos fournisseurs, de la base de données enregistrées de l'agence européenne pour les produits chimiques (<http://echa.europa.eu>), et d'autres sources fiables.

Les produits de réaction de dimères d'acides gras, C18-insaturés, avec des polyéthylènepolyamines (No. CAS 68410-23-1) ont une toxicité aquatique chronique de catégorie 2 (difficilement biodégradable, avec une plage de CL50 de 1–10 mg/L pour les poissons; CE50 bactérienne de  $>10$  et  $\leq 100$  mg/L).

Les valeurs tirées de la littérature pour le triéthylènetetramine (No. CAS 112-24-3) suggèrent une toxicité aquatique aiguë de catégorie 3 (valeurs CL50, CI50, et CE50  $>100$  mg/L pour les poissons, et entre 10 et 10 mg/L pour les algues).

**Écotoxicité Aiguë**

Voir l'écotoxicité chronique

**Écotoxicité Chronique**

Catégorie 2

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Éviter le rejet dans l'environnement. Recueillir le produit répandu.

**Biodégradation**

Difficilement biodégradable

**Bioaccumulation**

Pas disponible

**Autres Effets**

Pas disponible

**8320****(PARTIE B)****Section 13 : Données sur l'Élimination**

Éliminer le contenu conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et internationale.

**Section 14 : Information Relatives au Transport****Voie Terrestre**

**Référez aux Règlements TMD** (Règlementation Canadienne sur le Transport des Marchandises Dangereuses) et **É.-U. US DOT 49 CFR** (Parties 100 à 185).

Tailles de 1 L ou moins

Partie B des kits 832B-375ML, 832B-450ML, 832B-3L, 832C-375ML, 832C-450ML, 832C-3L, 832HT-375ML, 832HT-3L<sup>a)</sup>

**Quantité Limitée**

Tailles supérieures à 1 L

Partie B des kits 8320-12L, 8320-20L, 8320-60L

**Numéro UN** : UN2735**Appellation Réglementaire** :

AMINES LIQUIDES CORROSIVES, N.S.A. (triéthylènetétramine; et des produits de réaction de dimères d'acides gras, C18-insaturés, avec des polyéthylènepolyamines)

**Classe** : 8**Groupe d'Emballage** : II**Polluant Marin** : Oui

a) Les kits énumérés sont composés de récipients intérieurs distincts qui rencontre les critères pour la quantité limitée.

*Suite de section sur la page suivante*

**8320**
**(PARTIE B)**
**Voie Aérienne**
**Référez aux Règlements sur le Transport des Marchandises Dangereuses de l'ICAO-IATA**

	<p>Tailles supérieures à 0.1 L jusqu'à 1 L  <i>Partie B des kits 832B-375ML, 832B-3L, 832B-450ML, 832C-375ML, 832C-3L, 832C-450ML, 832HT-375ML, 832HT-3L, 8320-1L<sup>b)</sup></i></p> <p><b>Numéro UN</b> : UN2735  <b>Appellation Réglementaire</b> : AMINES LIQUIDES CORROSIVES, N.S.A. (triéthylènetétramine; et des produits de réaction de dimères d'acides gras, C18-insaturés, avec des polyéthylènepolyamines)  <b>Classe</b> : 8  <b>Groupe d'Emballage</b> : II  <b>Polluant Marin</b> : Oui</p>
--	---



b) Les kits énumérés sont composés de récipients intérieurs distincts qui ne rencontre pas les critères de tailles exigés par l'instruction d'emballage Y840 pour la quantité limitée.

**Voie Maritime**
**Référez au Règlement IMDG.**

<p>Tailles de 1 L ou moins  <i>Partie B des kits 832B-375ML, 832B-450ML, 832B-3L, 832C-375ML, 832C-450ML, 832C-3L, 832HT-375ML, 832HT-3L<sup>a)</sup></i></p> <p><b>Quantité Limitée</b></p>	<p>Tailles supérieures à 1 L  <i>Partie B des kits 8320-12L, 8320-20L</i></p> <p><b>Numéro UN</b> : UN2735  <b>Appellation Réglementaire</b> : AMINES LIQUIDES CORROSIVES, N.S.A. (triéthylènetétramine; et des produits de réaction de dimères d'acides gras, C18-insaturés, avec des polyéthylènepolyamines)  <b>Classe</b> : 8  <b>Groupe d'Emballage</b> : II  <b>Polluant Marin</b> : Oui</p>
--	--



a) Les kits énumérés sont composés de récipients intérieurs distincts qui rencontrent les critères de tailles.

**Note: L'expéditeur qui manutentionne, demande le transport, ou transporte des marchandises dangereuses doit être correctement formé et certifié.**

**8320****(PARTIE B)****Section 15 : Information sur la Réglementation****Canada****Liste Intérieure des Substances (LIS) / Liste Extérieure des Substances (LES)**

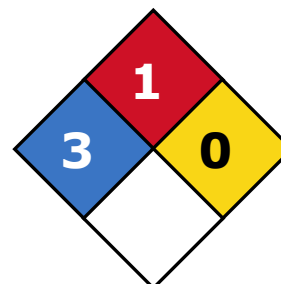
Tous les ingrédients sont inscrits sur la LIS.

**Loi sur les Produits Dangereux (L.R.C. (1985), ch. H-3)**

La fiche de données et l'étiquetage sont conformes aux exigences de la loi sur les produits dangereux et du SIMDUT 2015.

**USA****Autres Classifications****Codes<sup>®</sup> HMIS**

<b>SANTÉ :</b>	<b>* 3</b>
<b>INFLAMMABILITÉ :</b>	<b>1</b>
<b>RISQUE PHYSIQUE :</b>	<b>0</b>
<b>PROTECTION PERSONELLE :</b>	

**CODES 704 NFPA<sup>®</sup>**

*Légende pour le niveau de risque HMIS et NFPA :*

0 (Minime ou non-existant) ; 1 (Léger) ; 2 (Modéré) ; 3 (Sérieux) ; 4 (Sévère)

**CAA** (Clean Air Act, USA)

Ce produit ne contient pas de substances d'appauvrissement d'ozone de classe 1.

Ce produit ne contient pas de substances d'appauvrissement d'ozone de classe 2.

Ce produit ne contient pas de substances répertoriées comme un polluant atmosphérique dangereux.

**EPCRA** (Emergency Planning and Community Right to Know Act, USA, 40 CFR 372.45)

Ce produit ne contient pas de produits qui sont assujetties aux exigences de déclaration de la section « 313 Title III of the SARA of 1986 and 40 CFR part 372 ».

*Suite de section sur la page suivante*

**8320****(PARTIE B)****TSCA** (Toxic Substances Control Act of 1976, USA)

Tous les ingrédients figurent sur l'inventaire de la TSCA.

**California Proposition 65** (Ingrédients chimiques reconnus pour leurs effets cancérigènes ou toxicité reproductive, É.-U.).

Ce produit ne contient pas de substances connues comme étant répertoriées en Californie.

**Europe****RoHS** (Restriction of Hazardous Substances Directive)

Ce produit ne contient pas de plomb, de cadmium, de mercure, de chrome hexavalent, de polybromobiphényles (PBB), de polybromobiphényles (PBDE), de phtalate de bis-(2-éthylhexyle) (DEHP), de phtalate de benzyle et de butyle (BBP), de phtalate de dibutyle (DBP), ou de phtalate de diisobutyle (DIBP) et est conforme à la réglementation européenne RoHS.

**WEEE** (Waste Electrical and Electronic Equipment Directive)

Ce produit n'est pas une pièce électrique ou un équipement électronique, et donc n'est pas régi par cette réglementation.

**Section 16 : Autres Informations**

**Préparé par** le département de réglementation de MG Chemicals

**Date de Révision** 04 mars 2020

**Annule et Remplace** 25 février 2019

**Changement Effectué** : Changement du numéro de téléphone en cas d'urgence.

**Références**

1) ACGIH 2017 TLVs and BEIs: Based on the documentation of the threshold limit values for chemical substances and physical agents & biological exposure indices, American Conference of Governmental of Industrial Hygienist Cincinnati, OH (2017).

2) Toutes les données toxicologiques furent vérifiées contre le registre de données sur la toxicité RTECS (Registry of Toxic Effects of Chemical Substances®)

*Suite de section sur la page suivante*



**8320****(PARTIE B)****Abréviations**

ACGIH	American Conference of Governmental Industrial Hygienists (USA)
C.I.R.C	Centre International de Recherche sur le Cancer (en anglais = IARC)
CL50	Concentration Létal 50% (en anglais = LC50)
CLmin	Concentration Létal Mininal <i>Publiée</i> (en anglais = LCLo)
COV	Composés Organiques Volatils (en anglais = VOC)
CTmin	Concentration Toxique Minimale <i>Publiée</i> (en anglais = TCLo)
CE50	Concentration effective médiane (en anglais = EC50)
FDS	Fiche de Données de Sécurité
DL50	Dose Létal 50% (en anglais = LD50)
MPT	Moyenne Pondérée sur le Temps (en anglais = TWA)
NTP	National Toxicology Program (en français = Programme de Toxicologie National)
LEMT	Limite d'exposition en milieu de travail (en anglais = OEL)
LECT	Limite d'Exposition à Court Terme (en anglais = STEL)
PEL	Limite d'Exposition Admissible
SGH	Système Général Harmonisé de Classification et d'Étiquetages des Produits Chimiques (en anglais = GHS)
NTP	National Toxicology Program

**Questions Techniques** Contacter nous avec toutes questions, suggestion d'amélioration, ou problèmes avec ce produit. Des notes d'application, instructions, et FAQ se trouve à [www.mgchemicals.com](http://www.mgchemicals.com).

Courriel : [support@mgchemicals.com](mailto:support@mgchemicals.com)

Téléphone : 1-905-331-1396

**Adresses***Fabrication & Support*

1210 Corporate Drive  
Burlington, Ontario, Canada  
L7L 5R6

*Siège Social*

9347-193rd Street  
Surrey, British Columbia, Canada  
V4N 4E7

**Désistement**

Cette fiche de données de sécurité est offerte à titre d'information. M.G. Chemicals, Inc. croit que l'information qu'elle contient est correcte et basée sur des sources sûr, mais ne prétend pas être exhaustif ou sans erreur. C'est la responsabilité de l'utilisateur de vérifier toute information semblant suspecte ou un doute peut exister. L'utilisateur final assume toute la responsabilité pour l'utilisation et la manutention du produit de façon conforme aux règlements locales, régionales, nationales, ou internationales qui s'applique.